



# ACADÉMIE DE NANCY-METZ

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Nancy, le 2 octobre 2023

Le recteur de la région académique Grand Est  
Recteur de l'académie de Nancy-Metz  
Chancelier des universités

Vu l'arrêté du 9 septembre 2013 fixant les diplômes et titres permettant de se présenter aux concours externes et internes de recrutement de personnels enseignants des premiers et seconds degrés et de personnels d'éducation relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;  
Vu l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ;  
Vu l'arrêté du 1 octobre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes, de concours externes spéciaux (langues régionales), de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat ;

## ARRÊTÉ

**Article 1** : Un second concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat est ouvert dans l'académie de Nancy-Metz au titre de l'année 2024.

**Article 2** : Le registre d'inscription de la session 2024 est ouvert du mardi 3 octobre 2023, à partir de 12 heures, au jeudi 9 novembre 2023, à 12 heures, heure de Paris sur le site Internet [www.devenirenseignant.gouv.fr](http://www.devenirenseignant.gouv.fr).

**Article 3** : Madame la Secrétaire Générale de l'Académie de Nancy-Metz et Messieurs les Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Richard LAGANIER